



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

Résumé
à
Moniteur
belge

17138530

Tribunal de Commerce du Hainaut
- Division Charleroi -ENTRÉ
LE

20 SEP. 2017

Le Greffier
Greffier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/09/2017 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0401.695.608

Dénomination(en entier) : **OEUVRE DES TOUT-PETITS**

(en abrégé) :

Forme juridique : Association Sans But Lucratif

Siège : Rue Gillain 59 6030 MARCHIENNE-AU-PONT

Objet de l'acte : COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - RENOUELEMENT.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19/09/2017

L'Assemblée Générale Ordinaire de ce jour a procédé à la réélection pour un nouveau terme de 6 ans des administrateurs suivants :

- Madame ASPESLAGH Nicole, née le 07/02/1946, domiciliée rue Dunant 46 à 6030 Marchienne-au-Pont
- Madame COCHET Jacqueline, née le 11/01/1932, domiciliée rue de Bomerée 140 2/2 boîte 10 à 6110 Montigny le Tilleul
- Madame KRAAIKAMP Johanna, née le 24/06/1939, domiciliée rue des Bateliers 4 Bte 8 à 6030 Marchienne-au-Pont
- Madame LOVRIX Jacqueline, née le 25/08/1934, domiciliée rue de Gozée 441 à 6110 Montigny le Tilleul
- Monsieur OVERSTEYNS Pierre, né le 29/08/1951, domicilié rue Gaie 20 à 5140 Ligny
- Madame PERIQUET Geneviève, née le 13/03/1958, domiciliée rue G.Tourneur 60 à 6030 Marchienne-au-Pont

Représentant de la Ville de Charleroi :

- Monsieur PIROTTE Fabian, né le 16/10/1970, domicilié Avenue Mascaux 479 à 6001 Marcinelle

Les administrateurs ont confirmé la désignation en qualité de :

- Présidente : Madame LOVRIX Jacqueline, domiciliée rue de Gozée 441 à 6110 Montigny le Tilleul
- Secrétaire-Trésorier : Monsieur OVERSTEYNS Pierre, domicilié rue Gaie 20 à 5140 Ligny
- Vérificateur aux comptes : Monsieur ISBEQUE Claude, domicilié rue Vandervelde 4 Bte 8 à 6030 Marchienne-au-Pont

Le Conseil d'administration délègue la gestion journalière, avec l'usage de la signature afférente à cette gestion, à la présidente et au secrétaire-trésorier, pouvant agir séparément, en vue de le représenter valablement (art 29 des statuts).

Signataires :

Pierre OVERSTEYNS, Secrétaire-Trésorier
Jacqueline LOVRIX, Présidente

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature